

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010716 – AMR 51/162/01

Informations complémentaires sur l'AU 250/01 (AMR 51/147/01 du 5 octobre 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS (NOUVEAU-MEXIQUE)

Terry Doug Clark (h), blanc, 45 ans

---

Londres, le 7 novembre 2001

Le 6 novembre 2001, les autorités du Nouveau-Mexique ont ôté la vie à Terry Clark. Sa mort marque la reprise des exécutions judiciaires dans cet État, où aucun condamné à mort n'avait été tué depuis 1960. Des centaines d'opposants à la peine capitale ont organisé une manifestation silencieuse devant le Capitole du Nouveau-Mexique avant cette exécution.

Terry Clark avait été condamné à mort pour le meurtre de Dena Lynn Gore, une enfant de neuf ans tuée en 1986. Cet homme, qui avait renoncé à ses voies de recours en mars 2001, a été tué par injection létale.

Dans une réponse adressée à des personnes qui l'avaient appelé à empêcher cette exécution, le gouverneur du Nouveau-Mexique Gary Johnson a indiqué : « *Mon opinion n'est pas définitivement arrêtée sur cette question. Je continuerai à entendre et à prendre en compte les points de vue des uns et des autres. Bien que je n'aie pas l'intention d'instaurer un moratoire sur les exécutions au Nouveau-Mexique, l'abolition de la peine de mort pourrait s'avérer dans l'avenir plus conforme à l'intérêt général...* »

La mort de Terry Clark porte à 58 le nombre de condamnés à mort tués aux États-Unis cette année, et à 741 depuis que les exécutions judiciaires ont repris dans ce pays en 1977. D'après les informations dont dispose Amnesty International, cet homme est le quatre-vingt-quinzième prisonnier exécuté après avoir renoncé à ses voies de recours.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Terry Clark.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*